



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023-2027

Date de publication : Février 2024

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction des analyses stratégiques et de la diversité de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Elle a été produite par la Direction des affaires publiques et des communications de la CCQ.

Renseignements

Téléphone : 1 888 842-8282

Internet : ccq.org

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-97371-3 (PDF)

© Commission de la construction du Québec, 2024

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	4
L'ORGANISATION EN BREF	5
Mission	5
Vision	6
Valeurs	7
Quelques données clés en matière de développement durable	8
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	9
Analyse de l'environnement	12
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
ACTION 1 : Accroître le taux de parties prenantes de la CCQ formées aux enjeux touchant le développement durable, incluant les notions d'économie circulaire et les compétences vertes	13
ACTION 2 : Accroître la main-d'œuvre formée sur l'économie circulaire via les activités de perfectionnement	14
ACTION 3 : Accroître la main-d'œuvre formée sur les compétences vertes via les activités de perfectionnement	15
ACTION 4 : Soutenir des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale	16
ACTION 5 : Accroître le nombre de personnes, issues des groupes sous-représentés, accompagnées par le service existant de la CCQ vers des ressources en entrepreneuriat	17
ACTION 6 : Accroître le nombre d'actions soutenant l'offre de climat sain et inclusif dans l'industrie de la construction	18
ACTION 7 : Accroître le nombre de postes occupés par des personnes issues des Premières Nations et des Inuit en communauté, au sein de la CCQ	19
ACTION 8 : Accroître la proportion des interventions structurantes de la CCQ ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	20
ACTION 9 : Accroître le soutien financier axé sur des études relatives au développement durable dans l'industrie de la construction	21
ACTION 10 : Consolider et bonifier l'intégration des principes d'investissement durable dans les politiques de placement administrées par la CCQ	22
ACTION 11 : Accroître la proportion des acquisitions responsables de la CCQ	23
ACTION 12.1 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments de la CCQ	24
ACTION 12.2 : Réduire la consommation d'eau des bâtiments en propriété de la CCQ	25
ACTION 12.3 : Obtenir la certification BOMA BEST pour les bâtiments en propriété	26
ACTION 13 : Accroître le volume de matière détournée des sites d'enfouissement dans la gestion des chantiers importants de construction et de rénovation de la CCQ	27
ACTION 14 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de la CCQ	28
ACTION 15 : Réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements en favorisant l'adoption de véhicules électriques ou de véhicules à faible consommation au sein de la CCQ	29
ACTION 16 : Accroître l'utilisation des programmes incitatifs au transport actif, collectif et aux solutions de rechange à l'auto solo offerts par la CCQ à ses employés et employées	30
TABLEAU SYNOPTIQUE	31
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES	35
ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ	36



Mme Audrey Murray

Présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Crise climatique, besoins énergétiques grandissants, pénurie de main-d'œuvre : notre société est actuellement à la croisée des chemins et le secteur de la construction peut jouer un rôle déterminant dans la résolution de ces grands défis. En tant qu'acteur majeur de l'industrie, notre organisation a le devoir de faire preuve d'exemplarité et d'adopter des mesures concrètes pour réduire son empreinte écologique, promouvoir l'inclusion et contribuer à une économie durable.

Le Plan d'action de développement durable 2023-2027 de la Commission de la construction du Québec (CCQ) se veut un engagement vers ces changements. Nous sommes convaincus qu'il marquera une étape décisive dans notre quête commune pour un développement plus responsable. À titre d'exemple, nous nous engageons à :

- La prise en compte de l'impact de nos décisions sur le développement durable;
- La formation de nos décideurs;
- La réalisation du diagnostic sur les compétences vertes.

Il s'agit définitivement d'une opportunité pour la CCQ et les partenaires de l'industrie de développer un rôle de leadership pour un secteur de la construction plus durable et inclusif.

Ce plan vise de plus la poursuite des efforts entrepris dans nos pratiques internes et auprès de nos employées et employés pour faire de la CCQ une organisation toujours plus engagée au sein de notre société. Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence.

Ce plan n'est pas seulement une déclaration d'intentions, mais un engagement pour une vision commune, de notre point de départ et de nos objectifs pour une industrie et un Québec prospère, vert et responsable.

L'ORGANISATION EN BREF

UNE MISSION ENRACINÉE DANS LA LÉGISLATION QUÉBÉCOISE

La CCQ est chargée par le gouvernement du Québec de mettre en œuvre la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20) et les règlements qui s'y rattachent. Cette mission comporte deux volets distincts, qui reflètent l'évolution du cadre législatif québécois relativement à l'industrie de la construction.

Servir les travailleurs et travailleuses ainsi que les employeurs et employeuses, et administrer les programmes qui leur sont destinés

À ce titre, la CCQ exerce les quatre responsabilités suivantes :

- Administrer les régimes d'avantages sociaux négociés dans le cadre des conventions collectives sectorielles et assurer leur développement;
- Gérer les fonds qui lui sont confiés de façon à favoriser la pérennité des programmes qu'ils soutiennent;
- Satisfaire les besoins de main-d'œuvre et maintenir ses compétences à un niveau élevé;
- Offrir un service de référence de main-d'œuvre.

Veiller à la conformité au sein de l'industrie de la construction

Ce rôle s'articule autour de trois axes :

- Assurer le respect des conventions collectives sectorielles des travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction assujettie à la loi R-20 et à sa réglementation;
- Lutter contre le travail non déclaré, en vue de favoriser une concurrence loyale entre les entrepreneurs et entrepreneuses;
- Collaborer aux efforts de prévention et de lutte contre la corruption et à l'application des lois fiscales.

UNE VISION PORTEUSE

La CCQ se veut une organisation rassembleuse, au carrefour de tout ce qui touche la construction au Québec. La vision qu'elle porte sur sa mission guide l'ensemble de son action.

Une présence constructive, c'est une présence structurante, organisée et planifiée

Les responsabilités de la CCQ ont une incidence sur les donneurs et donneuses d'ouvrage, sur les entrepreneurs et entrepreneuses, sur les travailleurs et travailleuses, aussi bien que sur les firmes d'ingénieurs et d'ingénieures ainsi que d'architectes. La CCQ soutient le développement et l'essor de l'industrie de la construction. Elle entend accroître la conformité et la responsabilisation de tous les acteurs et actrices, de même qu'améliorer la performance de façon constante. Elle souhaite contribuer aux efforts visant à rendre l'industrie toujours plus compétente, innovante et responsable. Elle a à cœur le maintien d'un climat sain et le respect des droits sur les chantiers.

La CCQ est une présence constructive en :

- Favorisant la conformité au sein de l'industrie;
- Proposant des normes et des pratiques mieux adaptées;
- Visant un paritarisme constructif avec les associations de l'industrie;
- Enrichissant l'expérience client;
- Optimisant sa performance et sa mobilisation.

La CCQ est une partenaire de confiance

La CCQ collabore avec les associations patronales et syndicales, ainsi qu'avec l'ensemble des organisations publiques et privées liées au domaine de la construction. On peut s'appuyer sur elle pour favoriser des changements positifs. La CCQ est une institution rigoureuse, dont le mandat est complémentaire à celui de ses partenaires. À l'échelle individuelle, chaque employé ou employée de la CCQ se positionne comme un ou une partenaire de confiance, selon ses responsabilités, envers les différentes clientèles de l'organisme.

La CCQ est une partenaire de confiance en :

- Administrant avec rigueur les sommes que l'industrie lui confie;
- Se tenant à l'avant-garde de l'industrie;
- Luttant vigoureusement contre les comportements inadéquats;
- Instaurant un dialogue avec toutes les parties prenantes;
- Abordant les sujets difficiles avec courage;
- Communiquant avec transparence et cohérence;
- Soulignant les succès de l'industrie.

DES VALEURS STRUCTURANTES

La CCQ s'appuie sur quatre valeurs phares, qui agissent comme un moteur pour sa progression et qui reflètent ses enjeux actuels.

LE LEADERSHIP

La CCQ exerce une influence proactive et positive afin de favoriser l'évolution de l'industrie de la construction au Québec.

L'INTÉGRITÉ

La CCQ et son personnel doivent agir et rendre leurs décisions de manière éthique, honnête et transparente en tout temps.

LA QUALITÉ

La CCQ agit avec compétence et rigueur; elle est soucieuse d'offrir des services de qualité à sa clientèle et au grand public; elle assure la confidentialité des renseignements sous sa responsabilité.

LE RESPECT

La CCQ prône une attitude ouverte, attentive, diligente et non discriminatoire à l'égard de toute personne avec qui elle interagit.

VALEURS

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la *Loi québécoise sur le développement durable*, on définit le développement durable comme

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

À cet effet, il faut maintenir l'intégrité de l'environnement, assurer l'équité sociale et viser l'efficacité économique. La transition vers un Québec plus vert, prospère et durable vise à répondre au contexte d'accélération des défis globaux associés à la crise du climat et de la biodiversité, dont les impacts affectent la société dans tous ses aspects.



QUELQUES **DONNÉES CLÉS** EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DONNÉES CLÉS	DESCRIPTION
Plus de 1 300 membres du personnel	Nombre de postes pourvus au 31 décembre 2023
11 bureaux	Bureaux desservant l'ensemble des régions du Québec
812 membres du personnel formé	Nombre de membres du personnel ayant reçu, depuis 2015, une formation sur le développement durable, qui inclut également, depuis quelques années, des notions sur l'inclusion de la diversité
197 179 personnes salariées	Nombre de personnes salariées actives dans l'industrie de la construction assujettie à la loi R-20 en 2023
27 606 employeurs et employeuses	Nombre d'employeurs et d'employeuses de la construction réparti(e)s dans 4 secteurs d'activité en 2023
7 480 travailleuses	Nombre de femmes actives dans l'industrie de la construction assujettie à la loi R-20 en 2023
885 personnes de l'industrie participant à des activités de perfectionnement en lien avec le développement durable	Depuis 10 ans sont identifiées les activités de perfectionnement reliées au développement durable, parce qu'elles abordent soit l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, l'utilisation de matériaux écologiques, les systèmes de contrôle intelligent, ou la protection et la restauration du patrimoine bâti. En 2022-2023, 32 activités ont eu lieu.
34 G\$	Valeur des fonds administrés par le CCQ en 2023

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE BIAIS DE POLITIQUES PUBLIQUES

NOM DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATION/OBJECTIF DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	LIEN AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028
Plan stratégique	<p>Le Plan stratégique 2023-2025 de la CCQ tire profit de ses récents succès. Il s’ancre résolument dans le contexte socioéconomique actuel tout en s’inscrivant dans la continuité du plan précédent. Les attentes de l’industrie, la responsabilité sociale, la gestion du changement, l’évolution des milieux de travail et l’environnement postpandémique sont autant de facteurs qui influencent l’environnement dans lequel évolue l’organisation.</p> <p>Pour répondre à la mission et à la vision de l’organisation, c’est donc sous le signe de la transformation, de l’évolution de l’expérience client, de l’impact de la prévention et des interventions à l’égard de la conformité dans l’industrie, de l’engagement des employés et employées et de la collaboration constructive que se déroulera le cycle stratégique 2023-2025. C’est entre autres l’axe 1 – Transformation –, où l’on retrouve l’objectif «Contribuer à faire de la construction une industrie diversifiée et inclusive», qui aborde le développement durable.</p>	<p>Le Plan stratégique permet de contribuer à la création de conditions sécuritaires et favorables à l’intégration de tous et toutes au marché du travail</p> <p>(orientation 3 –sous-objectif 3.2.3)</p>



CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE BIAIS DE POLITIQUES PUBLIQUES

NOM DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATION/OBJECTIF DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	LIEN AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028
Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF)	Depuis 1995, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a le mandat d'élaborer des mesures visant à favoriser l'accès, le maintien et l'augmentation du nombre de femmes dans l'industrie de la construction. Le PAEF est un plan d'industrie comprenant des actions tant en formation qu'en emploi articulé autour de trois orientations : soutenir le parcours des femmes; créer un milieu favorable, inclusif et respectueux; ainsi qu'assurer une responsabilité partagée. Depuis 2015, la CCQ et ses partenaires implantent le PAEF 2015-2024, une deuxième mouture visant à accroître le nombre et la proportion de femmes exerçant un métier ou une occupation sur les chantiers couverts par la loi R-20. L'organisation a déjà entamé les démarches pour réaliser un diagnostic, dans le but d'élaborer la nouvelle mouture du programme.	Le PAEF permet de contribuer à la création de conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous et toutes au marché du travail (orientation 3 – sous-objectif 3.2.3)



CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE BIAIS DE POLITIQUES PUBLIQUES

NOM DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATION/OBJECTIF DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	LIEN AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH)	Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Commission de la construction du Québec est établi conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chap. E-20.1). Les groupes visés par les mesures du plan d'action sont les membres du personnel de la CCQ, les travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction, actuel(le)s ou retraité(e)s, les entreprises de l'industrie et le grand public qui recherche des informations sur l'industrie ou sur les services offerts par la CCQ. Le plan d'action tient compte des obstacles suivants : l'embauche du personnel de la CCQ, la formation et la sensibilisation du personnel, l'intégration du personnel ayant un handicap, l'accessibilité aux locaux et aux bâtiments de la CCQ, et l'accessibilité aux produits et services offerts à la clientèle.	Le PAPH permet de contribuer à la création de conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous et toutes au marché du travail (orientation 3 – sous-objectif 3.2.3)



ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Plan d'action de développement durable 2023-2027 (PADD) de la Commission de la construction du Québec répond aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD) et vise également l'atteinte des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Un suivi annuel du PADD 2023-2027 sera effectué par l'entremise du rapport annuel de gestion, en conformité avec la *Loi sur le développement durable* et pour assurer l'atteinte des cibles annuelles et organisationnelles.

Contexte externe

Les dernières années ont été synonymes d'importants bouleversements dans la société québécoise : pénurie de main-d'œuvre, crise climatique, inflation, difficultés d'approvisionnement, etc. Pour l'industrie de construction, les besoins criants de main-d'œuvre ne font pas exception, et les enjeux de rétention et de compétence sont une priorité.

De plus, le secteur de la construction est identifié comme un secteur névralgique pouvant faire la différence en matière de développement durable. L'inaction risque de contribuer à l'accumulation des retards pour soutenir l'industrie à développer son expertise, ses compétences, et à adopter des solutions structurantes afin de contribuer à un Québec prospère et durable.

Dans ce contexte, la CCQ croit fermement que l'industrie peut jouer un rôle déterminant dans la solution aux grands défis comme la transition énergétique, la transition démographique et la transition climatique.

Contexte interne

Par sa mission, la CCQ se doit d'exercer un leadership positif et proactif, pour favoriser l'évolution de l'industrie de la construction au Québec. Elle se doit par ailleurs de travailler de manière éthique et avec intégrité, et de veiller à ce que l'industrie progresse dans des conditions durables, pour favoriser un climat de travail sain et responsable.

La présence de la CCQ à travers le territoire québécois et son lien avec les différentes communautés et partenaires lui permettent de jouer un rôle important dans la transition socioécologique.

Que ce soit par l'administration des fonds sous sa gestion, où les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés pour une gestion saine et durable, par son soutien pour l'inclusion et un climat sain dans les milieux de travail, ou encore par l'offre dans les fonds de formation, pour répondre aux besoins actuels et ceux de demain, la CCQ poursuit ses actions avec l'objectif de favoriser l'attraction, le développement et la rétention de personnes d'horizons diversifiés, pour que l'industrie de la construction évolue de façon durable et responsable.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 1: ACCROÎTRE LE TAUX DE PARTIES PRENANTES DE LA CCQ FORMÉES AUX ENJEUX TOUCHANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, INCLUANT LES NOTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES COMPÉTENCES VERTES



La transition énergétique et la transition climatique sont de grands défis qui attendent le secteur de la construction, et les partenaires de la CCQ sont conscient(e)s du rôle à jouer pour réduire l'empreinte environnementale de l'industrie. En vue d'assurer une compréhension d'industrie des enjeux touchant le développement durable, incluant les notions d'économie circulaire et les compétences vertes, les parties prenantes, les instances de gouvernance et certain(e)s membres internes de la Commission de la construction du Québec seront formé(e)s sur le sujet. Cet accompagnement vise à permettre à nos partenaires d'amorcer la transition verte avec un langage commun et une même compréhension des enjeux touchant l'industrie.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
11.2 – Accélérer le développement de l'économie circulaire	Pourcentage de membres des parties prenantes identifiées formées	s. o.	15 %	60 %	90 %	95 %
1.2.1 – Assurer le développement des compétences vertes	(0 %/2022)					

ACTION 2 : ACCROÎTRE LA MAIN-D'ŒUVRE FORMÉE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE VIA LES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT



L'industrie de la construction étant identifiée comme un secteur à fort potentiel de circularité, la CCQ s'engage à participer à la transition de l'économie québécoise vers un modèle circulaire. Ces notions sont d'autant plus pertinentes que la CCQ a été identifiée comme collaboratrice à la Feuille de route en économie circulaire (FREC) et vise à contribuer à l'accroissement de la part de main-d'œuvre formée sur ces notions et ainsi à participer à l'atteinte de l'objectif d'accroître l'indice de circularité du Québec à 5 % en 2025.

La CCQ offre déjà des activités de perfectionnement en lien avec le développement durable et s'assurera que les notions d'économie circulaire qui y sont présentées sont actuelles, cohérentes et bonifiées, pour répondre aux besoins de l'industrie.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
1.1.2 – Accélérer le développement de l'économie circulaire	Part de la main-d'œuvre formée via les activités de perfectionnement touchant l'économie circulaire (0/2022)	s. o.	s. o.	À venir	À venir	À venir

ACTION 3 : ACCROÎTRE LA MAIN-D'ŒUVRE FORMÉE SUR LES COMPÉTENCES VERTES VIA LES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT



Encourager l'évolution des pratiques écoresponsables dans l'industrie de la construction est un enjeu d'actualité, et les besoins en formation continue doivent répondre aux besoins de la transition verte. Il est essentiel que la main-d'œuvre puisse faire l'acquisition de savoirs liée aux pratiques écoresponsables. Grâce au parcours de formation continue, la CCQ souhaite offrir du contenu adapté à la réalité de l'industrie et du marché du travail, et qui saura répondre aux défis qui attendent le milieu.

Dans le cadre de l'offre d'activités de perfectionnement aux salariés et salariées de l'industrie de la construction, la CCQ indique les activités qui comportent des notions de développement durable. Pour faciliter l'identification des compétences vertes à travers l'offre, une révision des outils d'évaluation de ces notions sera réalisée et mise en valeur.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
1.2.1 – Assurer le développement des compétences vertes	Part de la main-d'œuvre formée via les activités de perfectionnement touchant les compétences vertes (0%/2022)	s. o.	s. o.	À venir	À venir	À venir

ACTION 4 : SOUTENIR DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE



Le milieu des groupes communautaires et des entreprises d'économie sociale constitue une ressource essentielle dans la recherche de solutions innovantes pour répondre à des besoins de l'industrie et de la main-d'œuvre. Par leur mission visant la coopération, le soutien ou la synergie entre différents acteurs et actrices de changement, ils forment des écosystèmes avec qui la CCQ souhaite collaborer.

Afin de soutenir ces groupes, la CCQ déploiera un soutien financier destiné à des organismes communautaires et à des entreprises d'économie sociale, en lien avec l'industrie, le développement durable ainsi que la mission de la CCQ.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
3.1.2 – Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	Nombre d'organismes soutenus annuellement (0/2022)	s. o.	s. o.	s. o.	1	2

ACTION 5 : ACCROÎTRE LE NOMBRE DE PERSONNES, ISSUES DES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS, ACCOMPAGNÉES PAR LE SERVICE EXISTANT DE LA CCQ VERS DES RESSOURCES EN ENTREPRENEURIAT



Au Québec, la proportion des entreprises détenues par des personnes des groupes sous-représentés est encore significativement mineure. La CCQ souhaite collaborer au soutien et à l'accompagnement des groupes sous-représentés dans leur cheminement en entrepreneuriat en construction, et valoriser la participation de cette part de la main-d'œuvre à l'industrie.

L'organisation croit que la participation de tous et toutes au développement économique et durable du Québec entraînera des répercussions positives dans l'industrie, tant sur le plan de la représentation, des conditions de travail équitables et un climat sain en milieu de travail. Le service d'accompagnement de la CCQ saura être une porte d'information pour accompagner ces clientèles et les diriger vers les ressources clés en entrepreneuriat.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
3.2.2 – Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	Nombre de femmes, d'Autochtones ou de personnes issues de la diversité, accompagnées par le service de la CCQ (0/2022)	s. o.	s. o.	À venir	À venir	À venir

ACTION 6 : ACCROÎTRE LE NOMBRE D' ACTIONS SOUTENANT L'OFFRE DE CLIMAT SAIN ET INCLUSIF DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION



Dans le cadre de sa mission, la CCQ souhaite occuper un rôle de leadership pour favoriser des changements positifs dans l'industrie de la construction. Elle a à cœur le maintien d'un climat de travail sain pour tous.

Les enjeux de climat sain dans les milieux de travail ont un impact sur la présence, l'inclusion et la rétention des groupes sous-représentés, mais aussi sur l'ensemble de la main-d'œuvre. De ce fait, la CCQ souhaite soutenir l'industrie et prendre une posture de leadership dans l'offre de climat sain, dans le but de développer des milieux de travail aux conditions sécuritaires pour l'intégration de tous et toutes au marché du travail.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
3.2.3 – Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous et toutes au marché du travail	Nombre d'actions soutenant l'offre de climat sain et inclusif (s. o./2022)	s. o.	À venir	À venir	À venir	À venir

ACTION 7 : ACCROÎTRE LE NOMBRE DE POSTES OCCUPÉS PAR DES PERSONNES ISSUES DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT EN COMMUNAUTÉ, AU SEIN DE LA CCQ



La population des Premières Nations et des Inuit au Québec s'élève à 121 475 personnes, ce qui représente une proportion de 1,4 % sur l'ensemble de la population québécoise¹. La CCQ travaille en étroite collaboration avec différentes communautés autochtones, dans le but de créer des ponts entre ces dernières et l'industrie.

L'objectif de l'organisation est de favoriser l'inclusion et de valoriser la participation des Premières Nations et des Inuit au sein de l'industrie de la construction. En augmentant son nombre de postes occupés par les Autochtones en communauté, la CCQ vise à faciliter les échanges et à bâtir un lien de confiance sur le terrain. Cette mesure aura également pour effet de faciliter les relations de travail en regard des réalités des Premières Nations et des Inuit, en plus de faciliter et d'améliorer leur parcours client.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
3.2.3 – Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous et toutes au marché du travail	Nombre de postes créés et comblés (s. o./2022)	s. o.	À venir	À venir	À venir	À venir

¹ Gouvernement du Québec, 2024.

ACTION 8 : ACCROÎTRE LA PROPORTION DES INTERVENTIONS STRUCTURANTES DE LA CCQ AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ



Le rôle et les responsabilités de la CCQ ont une portée sur une industrie d'envergure au Québec, et pour s'assurer de bien répondre aux exigences de la SGDD, la CCQ évaluera la durabilité de ses actions structurantes, afin que les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* soient au cœur des actions de l'organisation. L'évaluation sera réalisée pour la planification stratégique, les projets de loi et de règlement, ainsi que pour toute décision de niveau élevé répondant à certains critères (voir la section « [Évaluation de la durabilité](#) »).

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.11 – Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions structurantes dont la durabilité a été évaluée (0%/2022)	s. o.	80 %	80 %	100 %	100 %

ACTION 9 : ACCROÎTRE LE SOUTIEN FINANCIER AXÉ SUR DES ÉTUDES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION



À travers son mandat, la CCQ soutient le développement et l'essor de l'industrie de la construction, et souhaite contribuer aux efforts visant à rendre l'industrie toujours plus compétente, innovante et responsable. En ce sens, la CCQ souhaite financer des études axées sur le développement durable en lien avec l'industrie, afin de bonifier les actions porteuses.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.3.1 – Accroître le soutien financier axé sur le développement durable	Nombre d'études soutenues annuellement (0/2022)	s. o.	s. o.	1	2	3

ACTION 10 : CONSOLIDER ET BONIFIER L'INTÉGRATION DES PRINCIPES D'INVESTISSEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES DE PLACEMENT ADMINISTRÉES PAR LA CCQ



La CCQ a la responsabilité de gérer les fonds qui lui sont confiés de façon à favoriser la pérennité des programmes qu'ils soutiennent. L'organisation s'engage à intégrer des critères d'investissement durable, pour assurer une gestion saine et durable des fonds.

Dans le cadre de son PADD 2015-2023, la CCQ a développé une politique de placement responsable quant aux fonds sous sa gestion. Elle confie également des fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), qui adopte de hauts standards en matière de placement responsable. La CCQ s'engage à participer aux rencontres de la Table sur l'investissement durable de la CDPQ, ainsi qu'à actualiser ses principes d'investissement durable dans la politique de placement du régime supplémentaire de rentes pour les employés et employées de l'industrie de la construction. La CCQ vise également à bonifier l'approche d'investissement durable appliquée aux fonds sous gestion qu'elle administre.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.3.2 – Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	Taux de participation aux rencontres de la Table sur l'investissement durable de la CDPQ à laquelle la CCQ est conviée (s. o.)	s. o.	100 %	100 %	100 %	100 %
	Mentionner et actualiser les principes d'investissement durable dans la politique de placement du régime supplémentaire de rentes pour les employés et employées de l'industrie de la construction (s. o.)	s. o.	Intégration et mise à jour régulière en fonction de l'évolution de la stratégie et des pratiques d'investissement durable de la CCQ			
	Bonifier l'approche d'investissement durable appliquée aux fonds sous gestion administrés par la CCQ (s. o.)	s. o.	Création du plan de travail	État d'avancement annuel	État d'avancement annuel	État d'avancement annuel

ACTION 11 : ACCROÎTRE LA PROPORTION DES ACQUISITIONS RESPONSABLES DE LA CCQ



Grâce à des indicateurs d’approvisionnement responsable, la CCQ est en mesure d’évaluer la part des acquisitions responsables dans les contrats de biens et services, et pourra travailler à accroître la proportion des acquisitions répondant aux critères de durabilité. L’organisation contribuera ainsi à augmenter la part des acquisitions gouvernementales durables en priorisant et en encourageant ses fournisseurs et fournisseuses qui font des efforts importants en matière d’écoresponsabilité, d’achat local ou encore de politiques de diversité et d’inclusion.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.4.1 – Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables ou des contrats conclus avec un(e) fournisseur(-euse) engagé(e) dans une démarche valide en développement durable (0 %/2022)	s. o.	25 %	35 %	45 %	50 %

ACTION 12.1 : RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE LA CCQ



Le siège social de la CCQ a obtenu en 2015 la certification LEED Or pour les nouvelles constructions. Dans une démarche d'amélioration continue, la CCQ poursuit ses efforts en ce sens et participera à l'exemplarité de l'État en matière de performance environnementale des bâtiments en entamant la mesure de la consommation énergétique des bâtiments CCQ et en mettant en place des moyens afin de réduire la consommation unitaire d'énergie.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.6.1 – Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	Consommation énergétique au mètre carré des bâtiments de la CCQ	Réduction de la consommation				
	(s. o./2022)	s. o.	3 %	5 %	10 %	15 %

ACTION 12.2 : RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU DES BÂTIMENTS EN PROPRIÉTÉ DE LA CCQ



Dans sa stratégie québécoise de l'eau 2018-2030³, le Québec a pour cible de réduire, en 2025, de 20 % sa consommation d'eau par rapport à 2015, en encourageant le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable de l'eau.

Pour contribuer à l'atteinte de cette cible, la CCQ participera à l'exemplarité de l'État en matière de gestion de l'eau dans ses bâtiments, en entamant la mesure de la consommation d'eau des bâtiments CCQ et en mettant en place des moyens afin d'en réduire la consommation.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.6.1 – Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	Consommation d'eau des bâtiments de la CCQ (s. o./2022)			Réduction de la consommation		
		s. o.	s. o.	5 %	7 %	15 %

³ Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.

ACTION 12.3 : OBTENIR LA CERTIFICATION BOMA BEST POUR LES BÂTIMENTS EN PROPRIÉTÉ



Pour consolider sa participation à l'accroissement de la durabilité du parc immobilier, la CCQ vise l'obtention de la certification BOMA BEST pour les immeubles dont elle est propriétaire. Programme national définissant des normes et des pratiques réalistes et innovantes pour les immeubles, BOMA BEST est une certification environnementale permettant d'évaluer la performance énergétique et la gestion environnementale des immeubles, en encourageant des solutions intelligentes et durables qui promeuvent entre autres la santé, l'efficacité et les performances à faible émission de carbone.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.6.1 – Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	Proportion de bâtiments ayant reçu l'attestation (0/2022)	s. o.	25 %	50 %	75 %	100 %

ACTION 13 : ACCROÎTRE LE VOLUME DE MATIÈRE DÉTOURNÉE DES SITES D'ENFOUISSEMENT DANS LA GESTION DES CHANTIERS IMPORTANTS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION DE LA CCQ



Au Québec, les résidus de construction-rénovation-démolition (CRD) représentent 28 % des matières éliminées annuellement⁴. Dans le but d'améliorer la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation de ses différents bureaux, la CCQ s'assurera d'être une donneuse d'ordres incluant des clauses de développement durable pour ses différents projets et ainsi de mesurer la matière détournée des sites d'enfouissement. Des partenaires et des fournisseurs et fournisseuses faisant entre autres usage de principes et de stratégies d'économie circulaire pourraient être privilégié(e)s.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.6.2 – Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Matière (en tonnes) détournée des sites d'enfouissement (À venir dans la mise à jour)	s. o.	5 tonnes	10 tonnes	25 tonnes	50 tonnes

⁴ RECYC-Québec, 2021

ACTION 14 : ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA CCQ



Afin d'améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles, la CCQ procédera à l'attestation de ses bâtiments selon le programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-Québec, qui a comme objectif d'honorer les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles. De plus, la CCQ procédera à une caractérisation de celles-ci, afin de mettre en œuvre des moyens d'en accroître la performance. L'organisation pourrait entre autres mettre en place des mesures pour favoriser la réduction à la source ou le réemploi.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.7.1 – Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Nombre de bâtiments attestés ICI on recycle + (0/2022)	s. o.	25 %	50 %	75 %	100 %
	Mesure et analyse de performance par une caractérisation des matières résiduelles (s. o. / 2022)			Parc immobilier caractérisé		
		s. o.	50 %	100 %	100 %	100 %

ACTION 15 : RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE LIÉE AUX DÉPLACEMENTS EN FAVORISANT L'ADOPTION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU DE VÉHICULES À FAIBLE CONSOMMATION AU SEIN DE LA CCQ



Selon l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2021⁵, le secteur du transport est le plus important émetteur de GES, avec 42,6 % des émissions de la province. La CCQ possède un parc de véhicules restreint – deux véhicules –, mais considère faire l'acquisition de véhicules électriques lors de la fin de la durée de vie de la flotte actuelle, afin de réduire la consommation de carburant.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs fonctions, les employés et employées de l'équipe Vérification et enquête sont régulièrement amené(e)s à se déplacer sur le territoire québécois. Ces déplacements se font à partir de leur véhicule personnel, pour lequel la CCQ octroie une indemnisation. La CCQ vise, par différents incitatifs, à encourager son personnel à se procurer un véhicule électrique ou à faible consommation, pour réduire l'empreinte carbone liée à ses déplacements.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.8.1 – Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	Ratio de kilomètres parcourus en véhicules à faible consommation versus en véhicules thermiques (s. o./2023)	Kilomètres parcourus en mode électrique				
		s. o.	s. o.	30 %	30 %	30 %
	Consommation de carburant par litre aux 100 km des véhicules (12,39 l/100km/2021-2022)	s. o.	s. o.	À venir	À venir	À venir

⁵ Gouvernement du Québec, Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2021 et leur évolution depuis 1990.

ACTION 16 : ACCROÎTRE L'UTILISATION DES PROGRAMMES INCITATIFS AU TRANSPORT ACTIF, COLLECTIF ET AUX SOLUTIONS DE RECHANGE À L'AUTO SOLO OFFERTS PAR LA CCQ À SES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES



Toujours dans le but de réduire les GES liés au transport, mais aussi pour favoriser la santé et le bien-être de ses employés et employées, la CCQ souhaite amener son personnel à adopter de bonnes pratiques en matière de transport, en encourageant le transport actif. Un programme d'incitatifs au transport collectif et actif est déjà implanté dans l'organisation, et la CCQ vise à l'élargir, pour encourager son personnel à transformer ses habitudes de mobilité. La cible proposée à terme représente environ 10 % des gens qui se déplacent au bureau.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
		2023	2024	2025	2026	2027
5.8.2 – Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employé(e)s de l'État	<p>Nombre de membres du personnel bénéficiant du programme de rabais sur le transport en commun offert par la CCQ</p> <p>(15 membres du personnel/2022)</p>	22	26	30	35	40

TABLEAU SYNOPTIQUE

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
			2023	2024	2025	2026	2027
11.2 – Accélérer le développement de l'économie circulaire	1- Accroître le taux de parties prenantes de la CCQ formées aux enjeux touchant le développement durable, incluant les notions d'économie circulaire et les compétences vertes	Pourcentage de membres des parties prenantes identifiées formées (0 %/2022)	s.o.	15 %	60 %	90 %	95 %
1.2.1 – Assurer le développement des compétences vertes							
11.2 – Accélérer le développement de l'économie circulaire	2- Accroître la main-d'œuvre formée sur l'économie circulaire via les activités de perfectionnement	Part de la main-d'œuvre formée sur l'économie circulaire via les activités de perfectionnement (0/2022)	s. o.	s. o.	À venir	À venir	À venir
1.2.1 – Assurer le développement des compétences vertes							
1.2.1 – Assurer le développement des compétences vertes	3- Accroître la main-d'œuvre formée sur les compétences vertes via les activités de perfectionnement	Part de la main-d'œuvre formée via les activités de perfectionnement touchant les compétences vertes (0/2022)	s. o.	s. o.	À venir	À venir	À venir
3.1.2 – Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	4- Soutenir des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale	Nombre d'organismes soutenus annuellement (0/2022)	s. o.	s. o.	s. o.	1	2
3.2.2 – Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	5- Accroître le nombre de personnes, issues des groupes sous-représentés, accompagnées par le service existant de la CCQ vers des ressources en entrepreneuriat	Nombre de femmes, Autochtones ou personnes issues de la diversité accompagnées par le service de la CCQ (À venir)	s. o.	s. o.	À venir	À venir	À venir

TABLEAU SYNOPTIQUE (suite)

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE					
			2023	2024	2025	2026	2027	
3.2.3 – Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous et toutes au marché du travail	6- Accroître le nombre d'actions soutenant l'offre de climat sain et inclusif dans l'industrie de la construction	Nombre d'actions soutenant l'offre de climat sain et inclusif (s.o./2022)	s. o.	À venir	À venir	À venir	À venir	
	7- Accroître le nombre de postes occupés par des personnes issues des Premières Nations et des Inuit en communauté, au sein de la CCQ	Nombre de postes créés et comblés (0/2022)	0	À venir	À venir	À venir	À venir	
5.1.1 – Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	8- Accroître la proportion des interventions structurantes de la CCQ ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Proportion des interventions structurantes (encadrements administratifs de la CCQ faisant l'objet du processus d'élaboration ou de révision et planification stratégique) dont la durabilité a été évaluée (0%/2022)	s. o.	80 %	80 %	100 %	100 %	
5.3.1 – Accroître le soutien financier axé sur le développement durable	9- Accroître le soutien financier axé sur des études relatives au développement durable dans l'industrie de la construction	Nombre d'études soutenues annuellement (0/2022)	s. o.	s. o.	1	2	3	
5.3.2 – Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	10- Consolider et bonifier l'intégration des principes d'investissement durable dans les politiques de placement administrées par la CCQ	Taux de participation aux rencontres de la table sur l'investissement durable de la CDPO à laquelle la CCQ est conviée (s. o.)	s. o.	100 %	100 %	100 %	100 %	
		Mentionner et actualiser les principes d'investissement durable dans la politique de placement du régime supplémentaire de rentes pour les employés et employées de l'industrie de la construction (s. o.)	s. o.	Intégration et mise à jour régulière en fonction de l'évolution de la stratégie et des pratiques d'investissement durable de la CCQ				
		Bonifier l'approche d'investissement durable appliquée aux fonds sous gestion administrés par la CCQ (s. o.)	s. o.	Création du plan de travail	Création du plan de travail	Création du plan de travail	Création du plan de travail	

TABLEAU SYNOPTIQUE (suite)

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE				
			2023	2024	2025	2026	2027
5.4.1 – Accroître la part des acquisitions responsables	11- Accroître la proportion des acquisitions responsables de la CCQ	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables ou des contrats conclus avec un(e) fournisseur(-euse) engagé(e) dans une démarche valide en développement durable (0 %/2022)	s. o.	25 %	35 %	45 %	50 %
5.6.1 – Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	12.1- Réduire la consommation énergétique des bâtiments de la CCQ	Consommation énergétique au mètre carré des bâtiments de la CCQ (s. o./2023)	Réduction de la consommation				
			s. o.	3 %	5 %	10 %	15 %
	12.2.- Réduire la consommation d'eau des bâtiments en propriété de la CCQ	Consommation d'eau des bâtiments de la CCQ (s. o./2024)	Réduction de la consommation				
			s. o.	s. o.	5 %	7 %	10 %
	12.3.- Obtenir la certification BOMA BEST pour les bâtiments en propriété	Proportion de bâtiments ayant reçu l'attestation (s. o./2023)	s. o.	25 %	50 %	75 %	100 %

TABLEAU SYNOPTIQUE (suite)

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE					
			2023	2024	2025	2026	2027	
5.6.2 – Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	13- Accroître le volume de matière détournée des sites d'enfouissements dans la gestion des chantiers importants de construction et de rénovation de la CCQ	Matière (en tonnes) détournée des sites d'enfouissement (s. o./2023)	s. o.	5 tonnes	10 tonnes	25 tonnes	50 tonnes	
5.7.1 – Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	14- Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de la CCQ	Nombre de bâtiments attestés ICI on recycle+ (0/2023) Mesure et analyse de performance par une caractérisation des matières résiduelles (s. o./2022)	s. o.	25 %	50 %	75 %	100 %	
				Parc immobilier caractérisé				
			s. o.	50 %	100 %	100 %	100 %	
5.8.1 – Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	15- Réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements en favorisant l'adoption de véhicules électriques ou de véhicules à faible consommation au sein de la CCQ	Ratio de kilomètres parcourus en véhicules à faible consommation versus en véhicules thermiques (s. o./2023)	Kilomètres parcourus en mode électrique					
			s. o.	s. o.	30 %	30 %	30 %	
		Consommation de carburant par litre aux 100 km des véhicules (12,39 l/100 km/2021-2022)	s. o.	s. o.	À venir	À venir	À venir	
5.8.2 – Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés et employées de l'État	16- Accroître l'utilisation des programmes incitatifs au transport actif, collectif et aux solutions de rechange à l'auto solo offerts par la CCQ à ses employé(e)s	Nombre de membres du personnel bénéficiant du programme de rabais sur le transport en commun offert par la CCQ (15 membres du personnel / 2022)	22	26	30	35	40	

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶. La section ci-dessous présente les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent ce programme.

L'atteinte des ODD relevant principalement de ses compétences constitutionnelles exclusives, le Québec est déterminé à contribuer au Programme 2030 des Nations Unies. Il contribue par ailleurs à l'Examen national volontaire du Canada pour rendre compte des mesures et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

Les ODD 2030



⁶Programme des Nations Unies pour le développement.

ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ

La CCQ s'est dotée d'une définition d'actions structurantes, pour être en mesure de répondre adéquatement à l'évaluation de la durabilité.

L'évaluation de la durabilité doit s'effectuer :

Pour toutes les actions qui répondent à un de ces critères obligatoires :

- Plan stratégique, projets de loi et règlement
- Tout autre document présenté pour décision au Conseil des ministres

Pour toute décision de niveau élevé (décision du conseil d'administration) et qui répond à au moins deux de ces critères optionnels :

- **Coût : 500 000 \$** et plus
- **Politique et directives**
- **Dossier délicat** : pouvant porter atteinte à l'industrie, à l'organisation et/ou à la clientèle (risque réputationnel, acceptabilité sociale critique, diversité, inclusion, équité, etc.)
- **Répercussions anticipées importantes** : impacts réels ou potentiels significatifs au regard des dimensions sociales, économiques et environnementales sur l'industrie, l'organisation et/ou la clientèle

